
Stationnement des professionnels

La ville de Clermont-Ferrand propose plusieurs solutions afin d'accompagner le stationnement des professionnels [dans la zone payante](#).

? **L'abonnement professionnel (ancien « Liberty Pass »)** : il permet le stationnement illimité en voirie dans la zone payante. Il s'agit d'un forfait annuel de 500€. Les demandes doivent être adressées aux services de la ville via le formulaire ci-dessous.

[FORMULAIRE ABONNEMENT PROFESSIONNEL](#)

? **Une dérogation aux durées maximales autorisées en voirie (2h en zone violette, 3h pour l'orange, 5h pour la verte et 10h pour l'azure)**. Cela permet au professionnel de payer en une seule fois un stationnement pour une demi-journée au tarif horaire normal de la zone où il se trouve (plutôt que d'avoir à prendre plusieurs tickets successifs). Les demandes doivent être adressées à la CAPEB ou à la Fédération Française du Bâtiment (FFB) (aussi pour les non-adhérents).